



## **Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du lundi 11 octobre 2021 à 14 heures 30**

### **PRESENTS:**

Laurie SARDELLA, Présidente du syndicat mixte  
Robert LAURENTI, 1<sup>er</sup> Vice-président du syndicat mixte, représentant DLVA  
Sandra FAURE, membre du syndicat mixte, représentante DLVA  
Martine THIEBLEMONT, membre du syndicat mixte, représentante de P2A par visio  
Claude FIAERT, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du syndicat mixte, représentant P2A  
Eric DOUCET, directeur général  
Christine JOLY, directrice administrative  
Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint  
Jean-Mikaël GASPARD, payeur départemental par audio  
Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint en charge de la Culture du Conseil départemental  
Yves CLAUDET, Directeur général adjoint de DLVA

### **Etaients excusés :**

Isabelle MORINEAUD, membre du syndicat mixte, représentante du Département  
Pierre CATILLON, membre du syndicat mixte, représentant du Département  
Alain DELSAUX, membre du syndicat mixte, représentant du Département

### **Ordre du jour**

#### **Questions soumises au vote :**

Approbation du procès-verbal du 3/09/2021  
Rapport R-2021-26 (11/10) Transmission par voie électronique des actes du Syndicat mixte soumis au contrôle de légalité  
Rapport R-2021-27 (11/10) Adoption du référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022  
Rapport n° R-2021-28 (11/10) Convention avec l'Etat pour l'expérimentation du compte financier Unique à compter de 2022  
Rapport R-2021-29 (11/10) Demande de subvention auprès de l'Etat 2022 Direction régionale des affaires culturelles  
Rapport R-2021-30 (11/10) Prévisionnel de la programmation artistique 2021 - 2022  
Rapport R-2021-31 (11/10) Adaptation du tableau des cadres d'emplois

#### **Question pour information :**

Question diverse QD-2021-01 Bilan de la rentrée 2021 - 2022

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance.

### **Approbation du procès-verbal du 3/09/2021**

La Présidente soumet au vote le procès-verbal du 3/09/2021.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Rapport R-2021-26 (11/10) Transmission par voie électronique des actes du Syndicat mixte soumis au contrôle de légalité**

La Présidente présente le dispositif « @CTES » – Aide au Contrôle de légalité dématérialisé – qui permet la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. La convention avec l'Etat permet :

- de déterminer le raccordement du syndicat mixte et les engagements respectifs des parties pour le fonctionnement de ce processus à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 ;
- de formaliser les modalités de la procédure de télétransmission des arrêtés et des délibérations soumis au contrôle de légalité.

La Présidente soumet au vote la convention @CTES avec l'Etat.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **Rapport R-2021-27 (11/10) Adoption du référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

La Présidente propose pour le budget du conservatoire la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 actuellement appliquée ainsi que le règlement budgétaire et financier.

Le Payeur départemental a émis un avis favorable pour l'application du référentiel M.57 au budget du conservatoire.

Christine JOLY détaille les principales modifications et les avantages apportés par la M57. Elle indique que ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec la pairie départementale et les services de la DGFIP.

La Présidente soumet au vote la mise en place de la M57 et du règlement budgétaire et financier.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Rapport n° R-2021-28 (11/10) Convention avec l'Etat pour l'expérimentation du compte financier Unique à compter de 2022**

La Présidente présente le compte financier unique qui a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Elle donne la parole à M. GASPARD pour détailler les modalités du CFU.

M. GASPARD indique que ce document va concentrer les comptes administratif et de gestion et que l'on n'aura plus cette double comptabilité antagoniste avec la partie conservatoire et la partie du comptable public qui donnait lieu en fin d'année à l'édition des deux comptes qu'il fallait pointer entre les deux services pour trouver éventuellement des discordances. Le travail se fera sur une base commune qui permettra de fluidifier et rationaliser les échanges en matière budgétaire et comptable permettant ainsi d'éviter toute discordance en fin d'année entre les comptes. C'est donc une avancée positive pour le syndicat mixte et la pairie malgré le fait qu'on pourrait penser que cette nouvelle modalité contrevienne à l'organisation de la séparation de l'ordonnateur et du comptable. Chacun garde son rôle dans l'ordonnancement et le contrôle des recettes. C'est la restitution d'un document unique et commun qui évitera les discordances et les pointages qui parfois prennent du temps en fin d'année. Sur le budget du conservatoire, il n'y a pas vraiment de difficultés car il y a peu de mandats et peu de comptes budgétaires mouvementés

donc peu de discordances mais sur des grosses collectivités comme le Conseil départemental, le SDIS plusieurs jours voire plusieurs semaines en fin d'année sont parfois nécessaires pour se mettre d'accord et ajuster les comptabilités respectives souvent sur des petits montants. Compte-tenu que la transmission des documents budgétaires jusqu'au compte financier sera dématérialisée, la tâche des organismes de contrôle – chambre régionale et cour des comptes – sera facilitée sur un même document et une même plate-forme en ligne. C'est la suite logique du passage en M57 et il est intéressant d'anticiper le dispositif sur l'année 2022.

Christine JOLY précise que la mise en œuvre du CFU sur les comptes 2022 fait l'objet d'une convention avec l'Etat.

La Présidente soumet au vote la mise en œuvre du CFU sur les comptes 2022.

*Adoptée à l'unanimité*

### **Rapport R-2021-29 (11/10) Demande de subvention 2022 auprès de l'Etat/Direction régionale des affaires culturelles**

La Présidente propose de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC pour 2022 d'un montant de 110 000 € identique à l'année 2021.

Eric Doucet indique que l'engagement financier de l'Etat est important car il concrétise également le label de conservatoire à rayonnement départemental. Le Ministère est en réflexion sur le statut des conservatoires. La subvention octroyée au CRD 04 est substantielle par rapport à d'autres établissements. Les critères de l'Etat en matière de soutien financier restent assez flous. Les critères figurant dans le rapport émanent d'un cahier des charges qui avait été établi et transmis par la DRAC. C'est à partir de ce document que le dossier de subvention et le bilan sont établis. Christine JOLY indique que le bilan de l'année 2021-2021 n'a pas respecté le prévisionnel compte tenu des périodes de fermeture du CRD, de l'interruption du partenariat avec l'EN et de la programmation artistique. Il rappelle que la subvention de l'Etat, à l'origine, était basée sur le fonctionnement.

Jean-Luc BILLAND fait remarquer que compte tenu de la particularité du CRD, l'établissement n'a pas pu émarger au dispositif de soutien de chômage partiel mis en œuvre par l'Etat. Il est à espérer que l'Etat à l'instar de ce que font les collectivités territoriales reconduira son soutien financier au conservatoire. L'activité a été réduite en raison du contexte sanitaire mais les charges de fonctionnement restent. C'est ce qu'a fait le Conseil départemental en maintenant son soutien financier aux structures culturelles.

Christine JOLY indique qu'effectivement 90 % des emplois sont des postes de titulaires et il n'a pas été fait application du chômage partiel pour les contractuels puisqu'ils ont continué l'enseignement en visio.

La Présidente soumet au vote la demande de subvention auprès de l'Etat.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **Rapport R-2021-30 (11/10) Prévisionnel de la programmation artistique 2021 – 2022**

La Présidente présente le prévisionnel de la programmation 2021 – 2022.

Le montant prévisionnel des dépenses de programmation est estimé à 57 717 €. Les spectacles prévus dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021 ont été reportés au 1<sup>er</sup> semestre 2022 compte tenu de la crise sanitaire, expliquant le dépassement de l'enveloppe financière.

Eric DOUCET rappelle que la programmation de l'an dernier n'a pas pu être réalisée compte tenu de la fermeture du conservatoire et des lieux de diffusion. Il rappelle que le montant de l'enveloppe financière consacrée à la programmation est calculé à hauteur de 1,7 % du budget de fonctionnement 2021 voté à 2 456 732 €, Selon cette base de calcul, l'enveloppe financière consacrée à la programmation artistique aurait dû s'élever à 41 922 €. La programmation proposée de 57 717 € est plus élevée du fait que des actions programmées en 2021 ont été reportées sur 2022. Les recettes sont estimées à 12 600 €. Il indique que lors de la réalisation de la programmation, il y a une vigilance dans la répartition territoriale des actions entre les périmètres des deux agglos et du département. La programmation s'appuie sur les partenariats habituels. Il indique que les rencontres départementales sont des événements importants de la programmation

La Présidente soumet au vote la programmation 2021 - 2022

*Adoptée à l'unanimité.*

### **Rapport R-2021-31 (11/10) Adaptation du tableau des cadres d'emplois**

La Présidente rappelle que suite à la mutation de l'enseignante de danse classique de l'antenne de Manosque titulaire occupant un poste de professeur à 16 heures, il avait été procédé à son remplacement en septembre 2019. L'enseignant recruté occupe actuellement un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 16/20h.

Eric DOUCET rappelle que le principe adopté lors d'un départ est le remplacement avec un temps d'enseignement adapté à la réalité de l'effectif élèves. Il indique que depuis la prise de fonction de l'enseignant, l'effectif a augmenté fortement pour atteindre 50 élèves inscrits dans le cursus du conservatoire, auxquels s'ajoutent les élèves inscrits en éveil danse ; soit 14 élèves. Cet enseignant conduit, par ailleurs, les initiations en danse à l'école des Tilleuls de Manosque à raison de 2 heures par semaine. Cette action touche 28 élèves. A ceci vient s'ajouter le démarrage de la classe à horaire aménagé danse au collège du Mont d'or de Manosque (CHAD) correspondant à 1 heure hebdomadaire où 6 élèves sont inscrits.

La Présidente soumet au vote l'augmentation de deux heures du poste de l'enseignant de danse classique.

*Adoptée à l'unanimité.*

La Présidente donne la parole à Éric DOUCET pour la présentation du bilan de la rentrée 2021. Cette information n'appelle pas de vote.

La Présidente lève la séance à 16 heures.

La Présidente du syndicat mixte,  
Laurie SARDELLA.